



COMITÉ DE RIVIERE OGNON 15 JANVIER 2015

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Membres présents

- M. Yves KRATTINGER, Co-Président du Contrat de Rivière et Président du Conseil Général de Haute-Saône,
- M. Philippe BELUCHE, Conseiller Général du Doubs, Co-Président du Contrat de rivière Ognon,
- Mme Michèle DURAND-MIGEON, Conseillère Régionale de Franche-Comté
- M. Jean-Claude GAY, Conseiller Général de Haute-Saône
- M. Robert MORLOT, Conseiller Général de Haute-Saône
- M. Dominique GIRARD, Conseiller Général de Côte d'Or
- M. Daniel NOURRY, Président du SIAHVO,
- M. Yves PETRONELLI, Vice-président du SIAHVO,
- M. Patrick OUDOT, Président du SMAMVO,
- M. Roland DOMARTIN, Vice-président du SMAMBVO
- M. Pascal DUCRET, Vice-président du SMAMBVO
- M. Frédéric ROY DELACHAISE, Délégué du SMAMBVO
- M. Charles GRANET, Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Villersexel,
- M. Stéphane COCHARD, Directeur de la Communauté de communes du Pays de Villersexel,
- M. Jean-Paul PRETOT, Président de la Communauté de communes du Pays de Montbozon,
- M. Claude CONTINI, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de la Dame Blanche et Bussières,
- M. Roger RENAUDOT, Président de la Communauté de communes du Pays Riolais,
- Mme Annaïck FRANCHINI, Communauté de communes du Pays Riolais,
- Mme Amélie BRUET, Communauté de communes du Pays Riolais,
- M. Thierry DECOSTERD, Président de la Communauté de communes du Val Marnaysien,
- M. André GAUTHIER, Président de la Communauté de communes du Val de Pesmes,
- Mme Marie Claire FAIVRE, Communauté de communes Rahin et Chérimont,
- Mme Mathilde CORNEILLE, Communauté de communes Rahin et Chérimont,
- M. Guy DECHAMBENOIT, Maire de Magny Vernois, Président du SIGEUD Lure,
- M. Philippe AUGER, Chambre régionale d'Agriculture et Chambre d'agriculture de Haute-Saône,
- M. Éric DRUOT, Chambre d'Agriculture du Jura,
- Mme Marine BENOISTE, Chambre régionale d'Agriculture,
- M. Lionel MONTMAIN, Chambre d'agriculture de Haute-Saône,
- M. Xavier CORDONNIER, Chambre Commerce et d'Industrie de Franche Comté,
- M. Paul LANGLOIS, Fédération Chasse de Haute Saône / Fédération régionale des chasseurs de Franche Comté
- M. Mickael PARIDIOT, Conseil général du Doubs,
- M Antoine WEROCHOWSKI, Conseil régional de Bourgogne,
- M. Richard ALEXANDRE, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SD 70),
- M. Samuel HUGUES, Office National des Forêts (25),

- M. Denis ROUSSET, Agence de l'Eau RM & C,
- M. Alexandre BELLON, Agence de l'Eau RM & C,
- Mme Nadège VANLIERDE, PNR des Ballons des Vosges,
- M. Régis ROUSSEL, CPIE de la vallée de l'Ognon,
- Mme Manon GISBERT, Conservatoire des Espaces Naturels de Franche Comté,
- M. Raphaël VAUTHIER, Conservatoire des Espaces Naturels de Franche Comté,
- M. Georges LAURAIN, Président de la Fédération Pêche Doubs,
- M. Jean-Sébastien BROCARD, Fédération Pêche Doubs,
- M. Cyrille PARDON, Fédération Pêche de Haute Saône,
- Mme Sihem BELHAF, Technicienne SMAMBVO,
- Mme Mélanie GALAUP, Technicienne SMAMBVO,
- M. Cyril GAUDOT, Directeur de l'EPTB Saône Doubs,
- M. Jean-Marc HUGAIN, EPTB Saône Doubs
- M. Philippe GIRAUD, EPTB Saône Doubs

Membres excusés

- Mme Anne-Laure BORDERELLE, ONEMA DIR Bourgogne Franche-Comté,
- Mme Elodie MEHL, ONEMA SD 25,
- Mme Adeline DORBANI, SNCF réseau, Direction territoriale Bourgogne Franche-Comté
- M. le Directeur, Direction Départementale des Territoires,
- Monsieur le Directeur, Agence régionale de santé de Bourgogne,
- Monsieur le Directeur, Agence régionale de santé de Franche Comté,
- Monsieur le Directeur, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Monsieur le Président, Chambre de commerce et d'industrie du Doubs,
- Monsieur le Président, SAFER Bourgogne Franche-Comté

Ordre du jour

- Introduction par les co-Présidents
- Présentation :
 - o Historique des démarches sur le territoire
 - o Bilan d'activité 2013-2014
 - o Présentation du deuxième contrat de rivière
- Vote du Comité de rivière pour validation

Compte-rendu - Relevé de décisions

M. Renaudot ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

M. Krattinger reprend l'historique des démarches contractuelles sur le bassin versant de l'Ognon. Il rappelle que le dernier comité de rivière qui s'est tenu le 24 octobre 2014, le comité de rivière actuel a été installé sous l'autorité des services de l'Etat.

Il propose que ce comité soit organisé en deux temps : d'une part la présentation du bilan d'activité 2013/2014 puis une présentation deuxième contrat de rivière Ognon.

Il rappelle que ce comité de rivière a été organisé afin que ses membres se prononcent sur la validation de l'engagement de cette deuxième démarche contractuelle.

Un temps d'échanges et de discussion sera bien sûr largement accordé à l'assemblée.

M. Beluche rappelle qu'entre les deux comités de rivière, 6 réunions de commissions thématiques ont été organisées afin de préparer le nouveau programme d'actions.

➤ **Présentation par L'EPTB Saône & Doubs**

Historique des démarches sur le territoire

Les dates à retenir :

24 février 2012 : avis favorable du comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée pour le dossier sommaire de candidature pour un deuxième contrat de rivière Ognon.

24 octobre 2013 : réunion d'installation du nouveau comité de rivière Ognon, MM Yves Krattinger et Philippe Beluche sont désignés présidents du comité de rivière Ognon.

Bilan d'activité 2013/2014

- Travaux sur les barrages de Voray sur l'Ognon (70) et Geneuille (25)
- Restauration d'une frayère de Thervay (39)
- Installation d'une signalétique pour la pratique du canoë sur l'Ognon
- Fauche à cheval dans le cadre du plan de gestion de la gravière de Pagney (39)

Présentation du deuxième contrat de rivière

Ce deuxième contrat de rivière se veut être une prolongation opérationnelle de la première démarche contractuelle. Il est composé de 117 fiches-action pour un montant estimatif total de 13,2 M€.

Il se décline en trois volets principaux, chacun décliné en sous-volets thématiques :

Volet A : Maîtrise des pollutions,

Volet B : Fonctionnalité des milieux,

Volet C : Animation, Communication et Patrimoine

Prévu pour une nouvelle période de 6 ans, ce deuxième contrat sera étudié et mis en œuvre sous l'autorité du Comité de rivière avec l'appui de l'EPTB Saône et Doubs dans le cadre d'un partenariat étroit avec les syndicats de rivière locaux, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les autres acteurs concernés.

➤ **Questions diverses**

Volet agricole

M. Roy Delachaise s'interroge sur les droits et devoirs des riverains, en particulier les exploitants agricoles, quant à l'entretien des boisements de berges. Il souhaiterait que les riverains soient mieux informés sur ce qu'ils peuvent faire ou non.

M. Giraud rappelle qu'un guide sur la réglementation et l'entretien de l'Ognon et de ses affluents a été réalisé dans le cadre du premier contrat par la Chambre régionale d'agriculture.

M. Krattinger demande que ce guide soit simplifié et réduit à une fiche unique reprenant notamment les droits et devoirs et les interlocuteurs.

M. Auger ajoute que la thématique « entretien » a été traitée en commission thématique et que la Chambre régionale d'agriculture est mobilisée sur ce thème.

M. Girard ajoute que ce type de document est souvent difficile à lire du fait de la petite taille des caractères utilisés.

Assainissement

M. Krattinger rappelle que de gros efforts ont été réalisés en matière d'assainissement. De gros comme de petits équipements ont été conçus et cela pose la question du suivi et de l'entretien de ces équipements afin d'assurer leur bon fonctionnement.

La mutualisation des moyens, notamment le personnel technique, est indispensable pour assurer le suivi des dispositifs, souvent complexes à utiliser.

M. Krattinger souhaite interroger les représentants de l'Agence de l'eau sur le maintien du soutien financier de l'Agence sur les projets d'assainissement.

M. Rousset répond que l'Agence de l'eau continuera de financer l'assainissement mais précise qu'elle financera préférentiellement les stations de taille moyenne à modeste.

M. Rousset ajoute qu'une réflexion est engagée pour favoriser la mutualisation des moyens pour le portage de ce type de projet, en particulier les intercommunalités.

M. Gauthier se dit favorable à la mutualisation et notamment à la prise de compétence par les intercommunalités mais cela nécessite que cette évolution se fasse en douceur et en concertation avec les communes.

Mme Durand-Migeon interroge les présidents du Comité de rivière Ognon vis-à-vis d'un problème lié à la station d'épuration d'Emagny qui ne fonctionne pas du fait de malfaçons qui ont entraîné la chute d'un mur. Elle ajoute que de fait, toutes les eaux usées partent directement à l'Ognon depuis près de deux ans.

M. Krattinger répond que le Comité de rivière Ognon n'est pas compétent en la matière et que c'est aux tribunaux de régler ce contentieux.

Continuité écologique

M. Krattinger rappelle que de nombreux ponts sont présents sur le linéaire de l'Ognon et que l'abaissement de la ligne d'eau consécutive à un arasement de seuil peut entraîner des dégâts importants et coûteux sur les infrastructures routières.

Il demande donc que les études qui sont en cours sur les barrages soient réalisées avec précision et qu'elles prennent en compte cet aspect technique important.

Contrat de rivière

M. Dechambenoit déplore que lors du premier contrat de rivière, les aides bonifiées promises par l'Agence de l'eau sur l'assainissement n'ont pas été accordées.

M. Krattinger répond que le contrat de rivière n'a pas de budget propre. Les fiches-action qui composent le programme ne sont pas des devis. Le contrat de rivière dégage un certain nombre de points à traiter et propose une méthodologie d'action et une recherche de la meilleure approche financière.

Les finances utilisées dans le cadre du contrat de rivière appartiennent à l'Agence de l'eau, aux différents départements, aux régions qui ont leurs propres politiques, semblables ou pas.

Chaque partenaire a le droit de changer sa politique et il est normal que ces politiques puissent changer au cours du temps.

Sans contrat de rivière, il n'y aurait pas de progrès, pas de cohérence.

➤ ***Validation de la deuxième démarche par le Comité de rivière***

M. Krattinger soumet le programme du deuxième contrat de rivière à l'approbation des membres de l'assemblée.

L'assemblée consultée à main levée sur cette proposition n'émet aucune objection.

Voix contre : zéro

Abstention : zéro

Le Comité de rivière Ognon, présidé par M. Krattinger et M. Beluche, valide l'engagement et la mise en œuvre du deuxième contrat de rivière Ognon.

Le dossier sera déposé en mars 2015 pour un examen par la Commission des aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée le 25 juin 2015.

Une cérémonie de signature rassemblant les membres du Comité de rivière Ognon sera organisée après réception d'un avis favorable de la Commission des aides.